



# Déclaration liminaire F3SCT

Séance du 17 octobre 2024  
Représentant-es : Isabelle Lahlou  
Patrice Rafalimanana

Madame la directrice générale,  
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,

Le contexte économique et géopolitique dans le monde reste plus que jamais source d'insécurité, d'incertitudes et d'anxiété pour les personnels. Dans ces circonstances, le Sgen-CFDT réaffirme sa solidarité avec tous nos collègues du Liban et partout dans les zones de conflits ou en tensions. Aussi, nous adressons toutes nos pensées aux collègues éprouvé-es de Julien Dauce à qui nous témoignons tout notre soutien.

D'autre part, la rentrée effectuée avec, à la tête du ministère de l'Éducation nationale, une ministre démissionnaire n'a fait qu'accroître les interrogations et susciter des inquiétudes légitimes. Dans les établissements de l'étranger, les équipes, à tous les niveaux, ont pu rencontrer des difficultés d'organisation : mise en place des groupes de besoin, bouclage des emplois du temps, programmation des évaluations nationales au 1<sup>er</sup> degré... Ainsi l'année scolaire a débuté dans un climat stressant, accompagnée bien souvent d'une surcharge de travail à une période déjà saturée par nature. Aussi, il paraît important, autant que faire se peut, d'anticiper au maximum et d'informer les établissements de tous les éléments nécessaires à leur bon fonctionnement. De fait, certain-es agent-es, reprenant le travail dès le mois d'août, souhaitent bénéficier de toutes les communications utiles de l'Agence : projets annuels, message la directrice générale... avant le mois de septembre afin de concilier efficacité et qualité de vie au de travail.

En outre, localement, il peut arriver, de plus en plus, que des réunions d'information ou de coordination, parfois dénommées formations, soient proposées après 17h voire 18h30 aux enseignant-es. En conséquence, le Sgen-CFDT demande que l'Agence incite régulièrement les établissements à respecter l'équilibre vie privée – vie professionnelle des personnels et à organiser des formations sur le temps de travail, comme rappelé à maintes reprises.

De fait, à l'Agence, même s'il était sous contraintes, le choix du nouveau site de Paris à Saint Ouen a déçu nombre d'agent-es. C'est pourquoi, le Sgen-CFDT déplore que la logique budgétaire l'ait emporté et que la direction de l'immobilier de l'État n'ait pas accepté la localisation place d'Italie. Toutefois, nous comptons sur l'AEFE pour que l'aménagement des locaux réponde pleinement aux attentes des agent-es, qui doivent y être associé-es, et concilie qualité de vie et conditions de travail optimales.

Par ailleurs, nous saluons la publication de l'arrêté du dispositif de recueil et de traitement des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes à l'AEFE. Cela prouve la sincère volonté de l'Agence d'avancer dans ce domaine et nous l'en remercions. En parallèle, la jurisprudence évolue en la matière et les tribunaux peuvent accepter de nouveaux moyens de preuve comme un enregistrement réalisé à l'insu de l'employeur. Partout, à l'image de la société, dans les services centraux comme à l'étranger, le harcèlement et la violence ne sont plus tolérables et ne doivent plus être tolérés. Parfois, certaines formes de management autoritaire et oppressant peuvent être ressenties de telle manière. Aussi, nous comptons sur l'Agence pour prendre la mesure de la détresse des victimes, les entendre réellement et agir, immédiatement, toutes les fois où elle est alertée. De même, la rédaction d'une charte du management ainsi que la formation des personnels dirigeants constituent une priorité.